

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 JUIN 2018

*L'an deux mil dix huit et le 07 juin 2018 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.*

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15      Présents : 14      Votants : 15*

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis – Mme SOULLIE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine – M. PRADAYROL Patrick – M. GUGLIELMETTI Michel – Mme ELMA Séverine – M. DESPEYROUX Rémi – Mme FLORET Virginie – M. DAVID Eric – Mme CROS Corinne – M. DELPON Cyril – Mme PRIEUR Sylvie.

Sont excusés : Mme DELSAHUT Marie-France (pouvoir donné à Mme SOULLIE Sylvie) ;

Date de la convocation : le 31 mai 2018      -      Secrétaire de séance : M. Éric DUBARRY

- **Objet : Approbation du PV du Conseil Municipal du 03 mai 2018.**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal.

- **Objet : Motion de soutien au service de médecine de l'hôpital Louis Conte de Gramat**

Suite aux manifestations et rassemblements organisés pour soutenir l'hôpital de Gramat, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le vote d'une motion de soutien au service de médecine de l'hôpital Louis Conte de Gramat, qui est menacé de fermeture suite aux récentes déclarations de l'Agence Régionale de Santé.

A l'occasion de la manifestation organisée l'après-midi même, Monsieur le Maire ainsi que les élus présents ont pu être reçues par Laurence ALIDOR, déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé pour évoquer leur désapprobation et leur inquiétude quant à la fermeture du service de médecine. Mme ALIDOR aurait évoqué la volonté de la région de regrouper les maisons de retraite du territoire, notamment par la centralisation de celles-ci dans un nouveau bâtiment.

Toutefois, Monsieur le Maire rappelle l'importance du maintien des hôpitaux dans les milieux ruraux, ainsi que l'intérêt de rester vigilant et de se mobiliser pour leur conservation. Ainsi, c'est à l'unanimité que le Conseil Municipal approuve cette décision et vote une motion de soutien.

- **Objet : Information du Conseil Municipal sur la décision prise par le maire concernant les entreprises retenues pour le marché public d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes offres retenues dans le cadre du marché public d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Monsieur le Maire rappelle que l'avis de la Commission d'appel d'offres a été suivi, et que les entreprises ont fait l'objet d'un classement au vue des critères de pondération prédéfinis dans l'avis d'appel d'offres.

Après un délai de suspension, les entreprises retenues seront contactées pour la signature du marché mi-juin.

- **Objet : Site internet : délibération habilitant Monsieur DUBARRY, 1<sup>er</sup> adjoint, à payer la facture pour l'hébergement du site pour le compte de la commune et autorisant le remboursement de ce dernier**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Commune de création d'un site internet dont l'objectif est la mise en ligne d'une revue numérique sur Issendolus mise à jour régulièrement. Afin de concrétiser ce projet, le site doit être accueilli sur une plateforme dite « hébergeur » ; Monsieur Éric DUBARRY, 1<sup>er</sup> adjoint, sera chargé du paiement par carte bancaire de l'hébergeur, la Commune procèdera ensuite au remboursement de ce dernier.

Le Conseil municipale approuve à l'unanimité des voix l'habilitation à payer donnée au 1<sup>er</sup> adjoint ainsi que son remboursement.

- **Objet : Modification des statuts de la « Fédération départementale d'énergies du Lot (FDEL)**

La Fédération Départementale d'énergies du Lot a récemment proposé une modification de ses statuts. Cette modification constitue principalement un élargissement des compétences du syndicat.

Pour acter cette modification de statuts, une délibération doit être prise par les communes du Lot. Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix approuve ce projet.

- **Objet : Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Hélène de Gramat**

Dans le cadre de l'obligation faite aux communes de participer de manière paritaire aux frais de fonctionnement des écoles privées et publiques, la Mairie a récemment reçu un courrier de l'école privée de Gramat. L'école Sainte-Hélène, recense 10 élèves d'Issendolus (primaires et maternelles confondus), et mentionne un coût par élève s'élevant à 1 300€.

Le Maire rappelle toutefois que cette obligation ne concerne que les enfants scolarisés en primaire, et propose au Conseil Municipal de baser cette participation à la même hauteur que la participation financière consentie à l'école élémentaire publique de Gramat.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

- **Objet : Désignation d'un référent communal contre « l'ambrosie »**

Suite à un courrier du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Quercy-Garonne, recommandant la désignation d'un référent « ambrosie », permettant la détection et la lutte contre la prolifération de cette plante allergisante, le Maire d'Issendolus propose de se renseigner et de préconiser la désignation d'un référent au niveau intercommunal.

- **Objet : proposition à la commune de Bio d'un avenant au contrat relatif à l'occupation du domaine public pour le relais hertzien : proposition de modification du mode de calcul de la redevance annuelle**

En raison des difficultés dans l'élaboration du montant de la redevance annuelle relative à l'occupation du domaine public, Monsieur le Maire avait proposé par courrier un avenant à la convention conclue avec la Commune de Bio concernant le relais hertzien dont elle bénéficie.

Cet avenant concernait uniquement un changement dans le mode de calcul de la redevance et proposait de prendre pour base la redevance annuelle due en 2017, à savoir 408,00€, s'y ajouterait

alors une augmentation fixe de 7 euros par an (correspondant à l'augmentation moyenne calculée sur les 7 dernières années).

N'ayant pas donné suite à notre courrier, le Conseil Municipal demande à la Mairie d'envoyer un courrier de relance à la Commune de Bio.

- **Questions diverses**

- **Fête votive d'Issendolus : les 8 et 9 juin 2018**

Monsieur Rémi DESPEYROUX, Président de l'association « *Issendolus Animation* » organisateur de la fête votive rappelle le programme du week-end aux conseillers :

- Le vendredi 8 juin : dès 18h soirée BODEGA avec restauration sur place (paëlla, saucisse, frites)
- Le samedi 9 juin : dépôt d'une gerbe à 11h au monument aux morts ; Concours de pétanque l'après-midi et Repas Méchoui à 20h, suivi d'un concert.
- **Commémoration GABAUDET et remise de médailles** : le dimanche 10 juin, une messe commémorative se déroulera à Gabaudet à 10h30, suivie d'une cérémonie vers 11h30, un verre de l'amitié sera ensuite offert à la Mairie d'Issendolus.  
Une médaille sera attribuée à Monsieur Gabriel BAYNAT, pour l'honorer de ses 10 années de porte-drapeau. Il sera décoré par Mme la Sous-préfète de Figeac, Nadine CHAÏB, seront également présents les deux sénateurs du Lot : Madame Angèle PRÉVILLE et Jean-Claude REQUIER, Mme la députée : Huguette TIEGNA, ainsi que Monsieur Vincent LABARTHE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Communauté de communes du Grand-Figeac ; et des conseillers départementaux et élus du territoire.
- **Prêts de radars pédagogiques** : Suite à une demande accueillie par la DDT pour le prêt d'un radar, celui-ci sera installé à « l'Hôpital Beaulieu ».

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23h35.

**Le Maire**

**Patrick DELLAC**